

Calendrier 2024 des permanences locales d'aide à l'installation

Seine-Saint-Denis (93) Le premier mardi du mois		Essonne (91) Le premier mercredi du mois	
16 janvier 6 février 5 mars 2 avril 7 mai 4 juin	2 juillet 17 septembre 1 octobre 5 novembre 3 décembre	3 janvier 7 février 6 mars 3 avril 15 mai 5 juin	3 juillet 4 septembre 2 octobre 6 novembre 4 décembre

Seine-et-Marne (77) Le deuxième mardi du mois		Hauts-de-Seine (92) Le deuxième mercredi du mois	
9 janvier 13 février 12 mars 16 avril 14 mai 11 juin	16 juillet 10 septembre 8 octobre 12 novembre 10 décembre	10 janvier 14 février 13 mars 10 avril 15 mai 12 juin	10 juillet 11 septembre 09 octobre 13 novembre 11 décembre

Yvelines (78) Le troisième mardi du mois		Val-d'Oise (95) Le troisième mercredi du mois	
16 janvier 20 février 19 mars 16 avril 14 mai 18 juin	16 juillet 17 septembre 15 octobre 19 novembre 17 décembre	17 janvier 21 février 20 mars 17 avril 22 mai 19 juin	17 juillet 18 septembre 16 octobre 20 novembre 18 décembre

Val-de-Marne (94) Le quatrième mardi du mois		Paris (75) Le quatrième mercredi du mois	
23 janvier 27 février 26 mars 23 avril 28 mai 25 juin	9 juillet 24 septembre 22 octobre 26 novembre 10 décembre	24 janvier 28 février 27 mars 24 avril 22 mai 26 juin	10 juillet 25 septembre 23 octobre 27 novembre 11 décembre

NB :

- Pas de permanence au mois d'août (vacances)
- Pour Paris
 - o Permanence du 24 juillet avancée au 10 juillet
 - o Permanence du 25 décembre avancée au 11 décembre
- Pour l'Essonne :
 - o Report du 1er mai au 15 mai
- Pour la Seine-Saint-Denis :
 - o Report de la PLAI du 2/01 au 16/01
 - o Report de la PLAI du 3 septembre (rentrée) au 17 septembre)
- Pour le Val-de-Marne :
 - o Permanence du 23 juillet avancée au 9 juillet
 - o Permanence du 24 décembre avancée au 10 décembre